

# Le Catalyseur

Lettre d'information de l'UIC Île-de-France

N°87 - Octobre 2014



« La France a besoin de vous » soulignait avec force Manuel Valls aux entrepreneurs rassemblés à l'Université d'Été du Medef à qui le Premier Ministre a promis « cohérence et clarté » en cette rentrée marquée par une nouvelle hausse du chômage, une croissance en berne et un remaniement du gouvernement !

La situation pour le moins morose, invite effectivement à la cohérence et à la clarté mais aussi à une accélération dans l'application effective des réformes annoncées en début d'année pour alléger les charges et les contraintes des entreprises exposées à une compétition mondiale débridée.

Votre organisation, l'UIC, particulièrement offensive, a conclu dès la mi-juillet avec la CFDT et la CFTC, un accord majeur pour exprimer la détermination de la branche en termes d'emploi et de développement de l'alternance. Détermination liée toutefois et nécessairement au strict respect des engagements pris par les pouvoirs publics dans « le pacte de responsabilité et de solidarité » pour la baisse du coût du travail, l'allègement de la fiscalité et la simplification réglementaire mais aussi dans la mise en œuvre du contrat stratégique de filière (CSF) « chimie et matériaux » et du plan industriel « chimie verte et biocarburants ».

L'UIC Île-de-France quant à elle, a pris une part active au sein de la nouvelle Commission « Affaires Sociales » du Medef Île-de-France pour faire entendre la voix de ses adhérents asphyxiés par « cette jungle réglementaire » à la française qui entrave leur développement et les expose à une insécurité permanente : insécurité face aux réformes incessantes, insécurité aussi liée à l'alea judiciaire chaque jour croissant.

**Gilles le Maire**  
Délégué Général  
UIC Île-de-France

## L'INNOVATION, MOTEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE

*Laurent Trilles, Directeur général délégué, CCI des Hauts-de-Seine*

**P**rogramme européen Horizon 2020, subventions, avances remboursables, prêts à taux zéro, concours à la création d'entreprise innovante, aides fiscales (crédits d'impôt recherche, crédits d'impôt innovation, statut de la jeune entreprise innovante) : les financements de l'innovation sont multiples. Pourtant, des entreprises peinent à en bénéficier. Prenons un exemple emblématique des difficultés rencontrées : l'accès au crédit d'impôt recherche (CIR).

Instauré en 1983, le recours à ce dispositif fiscal a connu, depuis la réforme de 2008, une brusque accélération tant sur le plan du nombre de bénéficiaires que des montants déclarés. L'objectif du CIR est d'inciter les entreprises à s'engager en termes de recherche et de développement. Ainsi, l'Etat finance en année N+1 une partie des frais supportés en année N, indépendamment de la réussite technique du projet.

Pour mémoire, les industries chimiques ont bénéficié de 20 % du CIR déclaré entre 2007 et 2011, selon le dernier rapport de la Cour des Comptes (septembre 2013).

Si ce financement incite les entreprises à investir en la matière, des points de vigilance méritent d'être

soulignés. En effet, les particularités de cet outil financier résident dans le caractère déclaratif du dispositif et les modalités de vérification a posteriori. De fait, ce processus comporte des risques de contestation, aussi bien sur la valorisation des dépenses que sur l'éligibilité des projets retenus par l'entreprise.

Bien souvent, l'origine des litiges réside dans la non-anticipation des entreprises déclarantes, qui n'élaborent pas de dossier justificatif et se trouvent en difficultés lorsque l'Administration fiscale les sollicite.

Le CIR et son extension, le crédit d'impôt innovation, sont des outils performants de financement de l'innovation à condition de maîtriser leurs règles. Au préalable, il s'agit donc de bien appréhender les exigences afin de formaliser les éléments justificatifs sans attendre les demandes administratives. Pour ce faire, on recommande aux entreprises, quelle que soit leur maturité en la matière, de bénéficier d'un accompagnement, notamment quant au montage du dossier de justification technique, sur

lequel les exigences se renforcent d'année en année.

Au-delà de cet exemple, l'identification des financements, auxquels une entreprise peut prétendre, demeure également une difficulté récurrente. Les paramètres à prendre en compte sont multiples : calendrier de

**“ Inciter les entreprises à s'engager en termes de recherche et de développement. ”**

dépôt et d'instruction, montant restant dans l'enveloppe budgétaire allouée, adéquation du projet présenté avec les critères d'éligibilité, etc. Un regard extérieur s'avère là aussi précieux et permet au dirigeant d'opérer efficacement.

Dans ce contexte, les consultants spécialisés de la Chambre de Commerce et d'Industrie Paris Île-de-France se placent au service des entreprises, pour traiter l'ensemble de ces sujets et leur permettre de sécuriser leurs approches, faisant de l'innovation le moteur de leur développement durable.

# RÉCONCILIER LES JEUNES AVEC L'INDUSTRIE

**L'Office National d'Information Sur les Enseignements et les Professions (ONISEP) développe un grand nombre d'actions sur le thème de l'industrie.**

D'une grande variété, celles-ci visent à mieux faire connaître les métiers, les environnements de travail et l'offre de formation existante et nourrissent ainsi la relation école/entreprise et plus largement école/organisme professionnel.

## DES MÉTIERS ATTRACTIFS

Produites par le réseau (28 services centraux et délégations régionales), ces actions se déclinent sous forme de publications, fiches métiers, dossiers et actualités, vidéos sur le web et sites internet dédiés aux études scientifiques et techniques.

Quelques exemples, car la liste est longue, illustrent la richesse de notre action :

Parmi les collections publiées (« *Parcours* », « *Zoom* », « *Pourquoi pas moi* »), on y trouve : les métiers de la mécanique, les métiers de l'électronique, les métiers de la chimie, les métiers de l'aéronautique, les écoles d'ingénieurs, etc.

Les délégations régionales de l'office (DRONISEP) réalisent aussi des publications centrées sur leur périmètre géographique

comme en attestent: « *L'industrie technologique en PACA* », « *L'industrie aéronautique en Pays de la Loire* », etc.

Plus de 130 fiches métiers et 80 vidéos (témoignages de professionnels ou témoignages de jeunes en formation et d'enseignants), qui s'adressent pour les unes aux collégiens et lycéens et pour les autres aux étudiants, sont accessibles depuis [www.onisep.fr](http://www.onisep.fr), [mavoiescientifique.onisep.fr](http://mavoiescientifique.onisep.fr), [monindustrie.onisep.fr](http://monindustrie.onisep.fr).

Ce dernier, construit en partenariat avec le Ministère du redressement productif, la Fédération des Industries Mécaniques et la Fédération industrielle électrique électronique et des télécoms, vise les élèves de 4e, 3e et de 2de.

Il propose une découverte de l'industrie dépouillée des stéréotypes avec pour objectif de réconcilier les jeunes avec l'industrie et de rendre ses métiers attractifs aussi pour les jeunes filles. Il s'attache à mieux faire connaître l'industrie dans sa réalité et sa diversité, à valoriser ses innovations, à montrer ses différents cadres de travail, à communiquer sur ses salaires.

## DES MÉTIERS QUI RECRUTENT

Il présente aussi le dispositif « *les industries technologiques* » proposé notamment par l'Union des industries et métiers de la métallurgie. A l'attention des collégiens et lycéens, cette initiative informe sur les

opportunités offertes en termes de métiers et de formations industriels.

La relation école entreprise y est largement développée favorisant ainsi une meilleure approche de ce secteur et du travail des salariés. Y contribuent activement des visites d'entreprises organisées pour les collégiens qui vont ainsi à la découverte des métiers qui recrutent, accessibles à différents niveaux d'étude.

Des initiatives locales traduisent le déploiement d'imagination qu'il suscite comme en témoigne l'opération « *Bravo l'Industrie Champagne-Ardenne* » qui organise également le Challenge de l'Innovation Technologique, concours s'adressant aux enseignants et aux élèves amenés à imaginer une innovation technologique répondant à un besoin actuel avec la contrainte du développement durable. Des représentants du monde de l'industrie et académique constituent des jurys départementaux qui récompensent les projets des équipes et établissements les plus innovants.

Afin de favoriser l'appropriation et l'usage de ces dispositifs, un kit pédagogique avec des propositions d'activités de classe (support de cours et synthèses pour les élèves, supports audiovisuels et un quizz) est aussi à la disposition des enseignants de collège et de lycée.

Gageons que notre volonté commune de mieux faire connaître tous ces métiers et les rendre plus attractifs s'inscrive dans la durée. Qu'elle contribue à susciter l'intérêt et qu'elle nous permette de progresser chaque année pour nous rapprocher de nos attentes.

**George Asseraf**  
 Directeur de l'ONISEP  
 Inspecteur général de  
 l'Administration de l'Éducation  
 Nationale et de la Recherche

## Faciliter l'insertion des lycéens professionnels\*

Aujourd'hui une part croissante des jeunes opte pour une poursuite d'études. En 2012-2013, 29 % des BAC PRO ont intégré l'enseignement supérieur, en apprentissage ou non. Une expérimentation a été menée dans trois académies auprès des lycéens professionnels pour voir ce qui peut être généralisé pour mobiliser les entreprises afin de mieux armer leurs jeunes face au marché du travail.

Trois points ont été soulevés :

- les élèves font souvent preuve d'un « manque de confiance en eux » ;
- les équipes pédagogiques pointent « l'absence d'autonomie » ce qui entraîne un « défaut de maturité » ;
- les tuteurs de stage signalent que les élèves méconnaissent les entreprises.

Nombre des lycéens professionnels se trouveraient donc en position peu favorable pour aborder leur entrée dans le monde du travail. Certains jeunes témoignent d'une vision réaliste et lucide de ce qui les attend. D'autres semblent peu soucieux d'envisager dès la terminale l'avenir qui se présente à eux.

Deux catégories d'actions ont été relevées :

- Faire appel aux professionnels pour intervenir au sein du lycée, participer à des salons ou des forums ;
- Faire appel aux professionnels pour travailler sur le comportemental, aider à la préparation du CV...

Afin de répondre à cette nécessité de renforcement du lien école-entreprise pour faciliter l'insertion, il faudrait inclure ces types d'actions dans le cadre des programmes pour mobiliser le corps enseignant et motiver les jeunes à mieux connaître le monde dans lequel ils vont évoluer plus tard.

**Contact :**  
**p.souweine@uic-idf.fr**

\*extraits du « Bref du Céreq » n°320 avril 2014

# ANALYSE DES RISQUES ET OPTIMISATION DES SOLUTIONS

**L'obligation d'installer en zone ATEX du matériel protégé vis-à-vis des explosions s'est très vite avérée être un point délicat de la mise en conformité à cette réglementation.**

En effet, cette démarche peut donner lieu à d'importantes dépenses de remplacement et/ou de mise à niveau des équipements.

Le coût de la mise en conformité est conditionné par trois paramètres principaux :

- L'étendue des zones ATEX
- Le type de zone
- La possibilité ou non de conserver le matériel existant.

Pour les deux premiers paramètres, on conçoit aisément que l'étape obligatoire de classification en emplacements dangereux va impacter directement le coût de mise en conformité. On peut être tenté de « surzoner » (par exemple classer un emplacement non dangereux) afin d'être conservatifs vis à vis de la sécu-

rité. Cette intention, si elle est louable, a généralement des conséquences financières importantes sans pour autant réduire le risque d'explosion, objectif premier de la réglementation.

Pour le troisième paramètre, l'erreur classique consiste à changer tout matériel non électrique non explicitement marqué ATEX, alors que souvent une évaluation des sources d'inflammation potentielles et des mesures adaptées permettent d'utiliser l'équipement existant en toute sécurité.

## QUELLE STRATÉGIE ADOPTER ?

La démarche de mise en conformité ATEX ne doit pas être vue comme une formalité réglementaire mais

avant tout comme une analyse de risques et une optimisation de solutions pour assurer un niveau de risque acceptable. Elle doit être envisagée avec pragmatisme, comme toute opération de maîtrise du risque procédé. Pour ce faire, certaines connaissances sont indispensables, comme les fondamentaux des atmosphères explosives et des sources d'inflammation. Il résulte de l'application de cette stratégie une rationalisation du zonage et une meilleure maîtrise du risque d'explosion. On a ainsi fait d'une pierre deux coups : économie financière et amélioration du niveau de sécurité.

Par exemple, tout l'atelier d'un site de production de polymères avait été classé en zone 1. De nombreuses machines de transfert équipées de roulements posaient un problème de compatibilité à ce type de zone. Une étude et une optimisation (mesures à l'appui) des points d'aspiration des vapeurs inflammables

générées a permis de classer la quasi-totalité de l'atelier en zone 2 pour laquelle l'équipement installé était adapté.

## DÉPENSONS (UN PEU) PLUS, POUR ÉCONOMISER (BEAUCOUP) PLUS !

La démarche de mise en conformité ATEX, si elle est vue comme un simple exercice de classification de zones dangereuses et d'adéquation du matériel, peut mener à des dépenses élevées sans pour autant réduire le risque d'explosion. Une étude ATEX plus poussée qu'une simple revue des installations et des marquages d'équipements engendrent généralement d'importantes économies. Plus de 10 ans d'expérience dans ce domaine nous confortent dans cette idée.

**JM Francois**  
Directeur Général  
Chilworth France - Groupe Dekra

## ENVIRONNEMENT

**La fiche de données de sécurité est l'outil indispensable de transmission des informations liées à une substance ou à un mélange tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Ce document s'inscrit aujourd'hui dans un cadre réglementaire en mutation, au carrefour des règlements REACH et CLP qui ont eux-mêmes des impacts sur l'ensemble des outils réglementaires de gestion des risques sur les sites industriels dont SEVESO 3 ou IED.**

Si les deux premières échéances d'enregistrement des substances sous REACH sont maintenant passées, reste une dernière échéance majeure en juin 2018 qui concernera les tonnages les plus faibles (1-100 tonnes par an) et donc une grande partie des PME en France. Une anticipation de cette échéance est absolument vitale pour assurer une poursuite sereine des activités chimiques de nos entreprises.

## RÉUSSIR REACH 2018 : C'EST VITAL

Avant cette date, le calendrier réglementaire reste chargé, en particulier pour les fabricants et importateurs de mélanges qui voient l'échéance du 1er

juin 2015 approcher. En effet, à cette date, le règlement CLP s'appliquera aux mélanges en remplaçant la Directive 1999/45/CE et imposera de nouvelles règles de classification et d'étiquetage. A cette même date, la directive SEVESO 3 remplacera la directive SEVESO 2 rendue caduque par l'entrée en vigueur intégrale du règlement CLP.

## CLP 2015 : UN CHALLENGE DE TAILLE

Si les méthodes de classement des mélanges sont bien connues, il existe encore des zones d'incertitude concernant les scénarios d'exposition des mélanges. Le règlement REACH n'impose

pas formellement leur production par les utilisateurs aval pour les mélanges qu'ils mettent à la disposition de leurs clients, cependant, il leur impose de fournir des informations et des scénarios d'exposition adaptés. La position-clé dans la chaîne est donc celle du formulateur. Celui-ci reçoit de ses fournisseurs des fiches de données de sécurité étendues ou non pour les substances qu'il utilise. Il doit à son tour fournir à sa chaîne aval des scénarios d'exposition décrivant les conditions d'utilisation et les mesures de gestion des risques à mettre en place lors de l'utilisation des mélanges qu'il produit. Ce passage de scénarios « substances » à scénarios « mélanges » est un véritable challenge pour l'ensemble des acteurs. Au niveau européen, les méthodologies à mettre en place sont encore en discus-

sion, en particulier au sein du forum d'échange sur les scénarios d'exposition

**La position-clé dans la chaîne est donc celle du formulateur**

(ENES<sup>1</sup>), créé à l'initiative de l'ECHA en partenariat avec les organisations sectorielles européennes. Ce réseau collaboratif a pour objectif de partager les bonnes pratiques concernant la création et la mise en pratique des scénarios d'exposition. ATOUT REACH en est membre actif et participe ainsi à l'élaboration d'une stratégie harmonisée de construction des scénarios d'exposition pour les mélanges.

**Cécile Rousseau**  
Responsable Atout REACH

<sup>1</sup> <http://echa.europa.eu/about-us/exchange-network-on-exposure-scenarios>

**L**e Droit social en général et le Droit du travail en particulier qui organisent les rapports individuels et les relations collectives dans l'entreprise atteignent aujourd'hui une volumétrie extravagante.

Aux 3413 pages du Code de travail s'ajoutent également une jurisprudence abondante et pour le moins erratique, de très nombreux accords collectifs, interprofessionnels, de branches et d'entreprises et les usages parfois oubliés.

## ETAT DES LIEUX

Cette « jungle réglementaire » à la française, alimentée au gré des majorités parlementaires qui se succèdent depuis 40 ans, entrave le développement des entreprises exposées à une insécurité permanente : une insécurité face aux réformes incessantes, une insécurité aussi liée à l'aléa judiciaire chaque jour croissant.

La législation sociale n'est évidemment pas la seule législation victime de tels excès mais il est tout à fait

évident que notre Droit du travail, socle de la démocratie sociale, nuit à l'expression des initiatives de nos entrepreneurs, grands ou petits, français ou étrangers, qui ont besoin de lisibilité pour investir, de stabilité pour prospérer et de sécurité pour embaucher.

De très nombreuses voix appellent depuis longtemps à la simplification dont celle du Président Pierre Gattaz, non pas pour mettre en cause les droits fondamentaux des salariés, mais tout simplement pour alléger le poids d'une réglementation, marquée par un foisonnement de normes, qui laisse place à toutes les interprétations et à l'incertitude.

La Commission « Affaires Sociales » du Medef Île-de-France nouvellement créée veut apporter sa pierre à

l'édifice de la « simplification ». Ses membres, praticiens en entreprise issus de toutes les branches professionnelles, vont s'attacher à porter haut les situations les plus extrêmes et contribuer avec ténacité et mesure à « faire bouger les lignes ».

## AGIR SANS DÉLAI

Dès la première réunion de la Commission, l'UIC Île-de-France qui en assure la présidence a défendu et développé les problématiques en cours les plus saillantes dont vous nous avez fait part ces derniers mois. L'objectif étant d'alerter sans délai le Medef préoccupé comme nous par ces dérives « réglementaires » contraires à l'intérêt de tous.

Parmi les premiers sujets abordés nous avons examiné les points suivants :

- La base de calcul des budgets du Comité d'Entreprise et l'orientation malheureuse prises par la Cour de Cassation dès 2011 en dépit des

- termes du Code de travail ;
- L'absence de sécurisation contractuelle des cumuls « emploi-retraite » ;
- L'incohérence de la loi du 14 juin 2013 sur la procédure de licenciement économique de 2 à 9 salariés ;
- « Le démantèlement » des forfaits jours par la Cour de Cassation ;
- L'impossible fonctionnement des commissions paritaires de branche chargées de valider les accords col-

“  
Apporter sa pierre  
à l'édifice de la  
« simplification »”

lectifs approuvés en CE ou par les DP dans les entreprises de moins de 200 salariés.

Nous vous rendrons compte de l'avancée de notre action.

Continuez à nous alimenter, nous sommes à votre disposition pour agir.

Contact : [t.lecoeur@uic-idf.fr](mailto:t.lecoeur@uic-idf.fr)

# BRÈVES

## CLUB DES ENTREPRENEURS

Le mardi 4 novembre, notre « Club Entrepreneurs UIC Centre et UIC IDF » s'intéressera aux dispositifs d'accompagnement de l'innovation et son financement avec Elette Rosell, Responsable du Centre Européen d'Entreprises et d'Innovation/CCI Hauts-de-Seine.  
Contact : [g.le.maire@uic-idf.fr](mailto:g.le.maire@uic-idf.fr) ou [uic.centre@wanadoo.fr](mailto:uic.centre@wanadoo.fr)

## FRAIS DE SANTÉ DANS LES INDUSTRIES CHIMIQUES

La prochaine Réunion d'Information Sociale (RIS) se déroulera le lundi 6 octobre à 14h30 en nos locaux et sera consacrée aux « frais de santé dans les Industries Chimiques » avec Jean-Pierre Calvet, Directeur des Conventions Collectives Nationales chez Mutex et David Zaoui, Responsable des Relations Extérieures à la Direction des accords collectifs chez Malakoff Médéric.  
Inscription : [s.yafi@uic-idf.fr](mailto:s.yafi@uic-idf.fr)

## COMPTE PÉNIBILITÉ

Le mercredi 12 novembre, une Réunion d'Information Sociale exceptionnelle nous permettra d'examiner « la mise en place du compte pénibilité dans les Industries Chimiques » avec Michel Morand, Professeur à la Faculté de Droit de Clermont-Ferrand et avocat associé au Cabinet Barthélémy, Jean-Marc Decerle, le Docteur Fabrice Locher et le Docteur Chloé Leroy, respectivement Directeur de la coordination pluridisciplinaire, Directeur adjoint du service médical et médecin du travail à l'ACMS ;  
Inscription : [s.yafi@uic-idf.fr](mailto:s.yafi@uic-idf.fr)

## TROPHÉES « CHIMIE RESPONSABLE » : 3ÈME ÉDITION

Les UIC IDF et Centre ont le plaisir de vous inviter, le mardi 18 novembre à 15h en nos locaux, à la remise des Trophées Chimie Responsable 2014 qui seront remis par Monsieur Yann Jounot, Préfet

des Hauts-de-Seine, et en présence de Monsieur Alain Vallet, Directeur de la DRIEE IDF. Cette troisième édition récompensera les initiatives les plus innovantes en matière de Santé, Sécurité, Environnement et Intégration locale.

Contact : [c.gosselin@uic-idf.fr](mailto:c.gosselin@uic-idf.fr)

## FORMATIONS CCNIC : 2ÈME SEMESTRE

Le Département Social et Relations Humaines de l'UIC IDF animera à l'intention des entreprises de la Profession son nouveau séminaire consacrée à « la durée et l'aménagement du temps de travail dans les industries chimiques » :

- le 9 octobre à Bordeaux (Aquitaine) ;
- le 14 octobre à Rennes (Bretagne) ;
- le 6 novembre à Strasbourg (Alsace).

Il animera également son traditionnel séminaire « la CCNIC : ses spécificités » :

- le 4 novembre à Puteaux (Ile-de-France).

Informations et inscription : [info@reso-industries.fr](mailto:info@reso-industries.fr)

## « CHIMIE ET CERVEAU »

Nous vous encourageons vivement à participer au Colloque « Chimie et Cerveau » organisé par la Fondation de la Maison de la Chimie, le mercredi 12 novembre prochain.

Nous vous invitons à vous inscrire dès que possible à cette journée de réflexion exceptionnelle dont nous vous laissons apprécier la richesse du programme ainsi que la qualité des intervenants en consultant le lien suivant : <http://actions.maisondelachimie.com/index-p-colloque-i-29.html>

« Le Catalyseur », lettre d'information de l'UIC Ile-de-France, Le Diamant A - 92909 Paris la Défense Cedex

Site : [www.uic-idf.fr](http://www.uic-idf.fr)

Directeur de la publication : Gilles le Maire 01 46 53 12 29

Rédacteur en chef : Tiphaine Lecoeur 01 46 53 11 84

Maquette, réalisation et routage : [queltalent.com](http://queltalent.com)